



LA SARHDINIE



*Nous vous souhaitons
un bel été*

ETE 2023



Sections SARH-DINR



Bonjour à toutes et tous,

Solidaires Finances Publiques vous souhaite une belle trêve estivale qui permet à tout un chacun de pouvoir se reposer et vaquer à ses occupations personnelles.

Nous ne pouvons ignorer nos collègues dans les difficultés, et ce n'est pas ce petit rehaussement de pouvoir d'achat qui va leur permettre de retrouver du souffle face à l'inflation sans précédent que nous subissons.

La pause estivale n'en a plus que le nom, Solidaires Finances Publiques reste disponible pour les nombreux collègues qui nous sollicitent, mais aussi auprès de la Direction, pour les diverses réunions, changement ou réorganisations de services.

A très bientôt.

L'équipe de la Sardine

RESTEZ INFORME.ES

Site national : <https://solidairesfinancespubliques.org/>

Nos sites locaux :

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/b30/>

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/b31/>

Facebook

Instagram

Solidaires Finances Publiques vous accueille au local en permanence.

Notre Local Syndical

Bureau 1724 1^{er} étage dans l'aile sud du bâtiment.

10 rue du centre, 93465 Noisy-Le-Grand Cedex

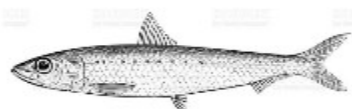
Coordonnées

Téléphone : 01 57 33 89 84- Portable : 06 24 55 76 15

Adresses mail :

solidairesfinancespubliques.sarh@dgfip.finances.gouv.fr

solidairesfinancespubliques.dinr@dgfip.finances.gouv.fr





Télétravail

La Direction a communiqué une note sur Ulysse intranet DINR, concernant la vision du télétravail au sein de la DINR. Cette note stricte et choquante appelle de notre part quelques commentaires et renseignements importants des droits et recours des agents.

Le télétravail est une modalité de travail, comportant certains principes afin de pouvoir le pratiquer.

Il existe plusieurs formes de télétravail :

- régulier (sur des jours fixes) Ensemble « régulier + ponctuel » limités à 3 jours par semaine
- ponctuel (jours flottants)
- exceptionnel (en cas de situation exceptionnelle) Il n'est aucunement lié ou en remplacement des réguliers ou ponctuels.
- médical. Son traitement est particulier, il est accordé sur proposition du médecin de prévention. Au préalable Solidaires Finances Publiques vous conseille de voir votre médecin traitant. Le télétravail médical peut être octroyé de un à 5 jours par semaine.

Le télétravail repose sur les principes de **double volontariat** et de **réversibilité**.

Double volontariat, de l'agent et de son chef de service.

On ne peut forcer un agent à pratiquer du télétravail.

Le ou la cheffe de service peut refuser toute demande de télétravail.

Mais si la demande de télétravail est refusée, ce refus doit être motivé et formalisé par écrit auprès de l'intéressé qui pourra exercer ses droits de recours, gracieux (chef de service, direction) puis CAP Nationale pour défendre la demande qu'il a déposée. Il ne faut pas hésiter à se rapprocher des représentants Solidaires Finances Publiques locaux à cet égard.

L'entretien préalable avant dépôt de votre demande doit permettre de pouvoir échanger avec votre chef. Lors du dépôt de votre demande dans sirhius, vous devez déposer la durée et les formes que vous souhaitez en télétravail. Dans le cas où votre chef de service refuse votre demande (par ex vous avez demandé 3 jours, et votre chef de service ne peut vous accorder que 2 ou 1 voir 0 jour) c'est à partir de cette décision motivée de refus que les voies de recours s'ouvrent à vous.

Réversibilité

La demande d'autorisation de télétravail est réversible à tout moment. L'agent ou l'agent(e) n'a pas à motiver son choix. Il ou elle aura simplement à respecter un délai de prévenance de deux mois par mail ou par courrier précisant la date de fin souhaitée. En revanche l'interruption de cette autorisation à l'initiative de l'administration doit être précédée d'un entretien et motivée par le ou la cheffe de service par un mail avec accusé de réception.

Remarques :

- Un ou une cheffe de service a la possibilité de suspendre un jour de télétravail en cas d'urgence nécessitant la présence physique absolue de l'agent ou agent(e). Un délai de prévenance de 48 h est exigée. Les journées de télétravail régulier ne peuvent pas être reportées sauf à titre exceptionnel sous l'accord explicite du ou de la cheffe de service. Les jours flottants non pris sur une année ne peuvent pas être reportés sur l'année suivante.
- Le télétravail ne peut s'appliquer sur toutes les missions de la DGFIP

Nous attendons les relevés statistiques promis aux nouvelles instances mais qui pour l'instant ne nous ont pas été communiqués. Cela ne fait que 8 mois d'attente pour l'instant....

Quelle est la proportion d'agents disposant d'un télétravail à 3 jours (hors médical) qui a provoqué cette décision et communication de la part de la Direction ?

Tout en conservant le volontariat, qui reste la base de pouvoir télétravailler, la DGFIP encourage toujours cette modalité de travail.

Le télétravail requiert une nouvelle forme de management ; une remise en question est parfois nécessaire pour appréhender cette nouvelle organisation de travail. La formation et l'expérience sauront mettre en pratique et conserver cet équilibre.

Pour les agents, cela permet de mieux concilier et améliorer vie personnelle et vie professionnelle. La santé physique et morale s'en trouvent renforcées (transports parisiens, embouteillages, promiscuité, incivilités, épidémie...).

Généralement, il est constaté un accroissement de la productivité, de la motivation et de l'implication.

Le télétravail fait dorénavant intégralement partie de nos modes de travail, Solidaires Finances Publiques reste très attentif aux éventuelles dérives.



Les gazons de Noisy....

La mise en place de faux gazons à la place d'aires végétalisées naturelles fait polémique et demande quelques informations sur l'inconfort et/ou dangerosité pour les agents.

C'est au niveau du 3^e étage, de part et d'autre de la Salle prestige, que cette modification a été mise en place.

Vous pouvez obtenir les informations concernant l'analyse journalistique effectuée :

<https://reporterre.net/Bercy-remplace-ses-toits-vegetalises-par-du-faux-gazon>

Hors l'interrogation écologique d'une telle mise en place, des odeurs ont été constatées lors des fortes chaleurs.

Solidaires Finances Publiques a effectué un dépôt sur les registres Hygiène et sécurité au travail, du SARH, de la DINR et du Secrétariat Général, car tout agent est confronté à cet éventuel risque.

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail a été informé de cet état de fait.

Rendez-vous en Formation Spécialisée pour obtenir les réponses qui s'imposent.

Solidaires Finances Publiques ne manquera pas de vous en informer.



Nouvelle assistante de prévention SARH et DINR

Corinne MONSEMPES vient d'être nommée tout récemment à cette fonction, qui revêt une haute importance pour les conditions de vie au travail des agents.

Solidaires Finances Publiques lui souhaite la bienvenue et se tient à sa disposition.

